

L'an DEUX MIL NEUF, le SAMEDI 25 AVRIL, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 45).

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / HOAREAU Jean-François / PONIN-BALLOM Gino / PICARD Hajasoa / LAURET Edmond / VICTORIA RETOURNAT Danielle / PESTEL René Louis / VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini / ARMAND Alain / HUMBLOT Nicole / ESPÉRET Jean-Pierre / BRISSAC-FERAL Claude / COUDERC Alain / ADAME Grigère / ANDAMAYE Marie-Annick / CLAIN Claudette / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / CATHERINE Aline / ASSABY Maximilien / ISIDORE Marylise / NATIVEL Mickaël / JAVEL François / TURPIN Marie-Annick / CASSIM-CADJEE Mohammad / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 15, au Rapport n° 09/2-3) / LOWINSKY Jacques / SERVANTÈS Marie / PAULÉE Marie-Thérèse / PELTIER Hélyette / FRANÇOISE Gérard / VARONDIN Frédéric / AHAMADI Salama / BÈGUE Rose Blanche / TOQUET Stéphanie / CÉCILÉRY Nathalie / JUSTINE Marie Séverine / FOURNEL Dominique / ALLIÉ Carmen / TROJET Maryse / INGAR Iqbal / HOARAU Patricia / BARDIÈRE Jean-Michel / VICTORIA René-Paul / ALBANY Christian / LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

| | | |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------|
| HOAREAU Emmanuel | | par LOWINSKY Jacques |
| DINDAR Ibrahim | | par ARMAND Alain |
| HOARAU Serge | pour toute la durée de la séance | par HOARAU Patricia |
| GERMAIN Claudine | | par FOURNEL Dominique |
| SALIMINA Patricia | | par ALLIÉ Carmen |

Les membres présents, au nombre de 49 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

(retraits)

L'examen des Rapports n° 09/2-60, n° 09/2-62 et n° 09/2-63 a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*) DINDAR Ibrahim au titre de la SHLMR du Rapport n° 09/2-17
- LOWINSKY Jacques au Rapport n° 09/2-20

(*) élu absent à la séance
SHLMR Société (Anonyme) d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 4 MAI 2009 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 49 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNE